



société luxembourgeoise de

psychiatrie, pédopsychiatrie et psychothérapie

a.s.b.l.

Communiqué de presse Plan national Santé Mentale 2024-2028

À l'occasion de la présentation récente du Plan National Santé Mentale PNSM 2024-2028, la société luxembourgeoise de psychiatrie, pédopsychiatrie et psychothérapie tient d'abord à remercier les bénéficiaires et leurs familles, les acteurs du terrain, les fonctionnaires et les responsables politiques impliqués dans la réalisation de ce plan.

Le plan a l'ambition de donner à la santé mentale la place importante qu'elle mérite dans le monde contemporain. Il rappelle en outre qu'une personne sur deux est confrontée dans le courant de sa vie à un problème de santé mentale.

Plusieurs champs d'action ont été définis tels que par exemple ressources humaines, promotion de la santé et prévention, offre et accès aux soins ou personnes particulièrement vulnérables. Ces champs ont évidemment toute leur pertinence.

Le plan fait un vaste état des lieux des manques actuels, des défis futurs et des mesures envisagées ou préconisées pour y remédier.

S'il est certainement utile que ce document ait maintenant été réalisé et publié en fin de législature, il nous paraît nécessaire de donner quelques éclairages supplémentaires concernant le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile et de la psychiatrie adulte.

Le PNSM 2023 a le mérite de nommer avec une grande précision les efforts à fournir pour améliorer et développer le réseau de soins pédopsychiatrique et thérapeutique en faveur des enfants et adolescents au Luxembourg.

Les objectifs visés reprennent en grande partie et sous une autre formulation les recommandations déjà présentes dans le rapport du ministère de la Santé et du CRP-Santé de 2013 « Pour une stratégie

comité

Paul Hédo, président
Robert Wagener, secrétaire
Claudio Pignoloni, trésorier

Salima Aarab, membre
Patrick Gondoin, membre
Raymonde Schmitz, membre

adresse postale

7, rue Dr Elvire Engel
L-8390 Nospelt

banque

IBAN LU95 1111 0301 0838 0000
CCPLLULL

nationale en faveur de la santé mentale des enfants et jeunes au Luxembourg ».

Comment se fait-il que 10 ans plus tard, les instances chargées de la santé aient tout juste réussi à transformer des recommandations en objectifs, sans plus et sans que le système de santé n'ait vu la mise en place de nouvelles structures pour soigner les jeunes alors que les besoins deviennent de plus en plus criants ?

Sur un autre versant, les instances responsables de l'Enseignement et de l'Aide à l'Enfance, chargées de la protection, de l'éducation et de l'éducation non formelle des jeunes, ont déployé d'énormes moyens pour trouver des solutions afin de pouvoir accueillir et encadrer tout enfant dans leurs murs.

Cette noble intention inclusive a autant le mérite que la fragilité de laisser venir au grand jour dans les écoles, maisons relais, centres spécialisés et structures d'accueil, tous les grands et petits troubles qui peuvent affecter pour des raisons multiples enfants et jeunes.

Malgré les moyens déployés, la souffrance et le débordement peuvent être énormes chez tous les concernés, enfants, familles, professionnels.

Face à ces défis, ne nous trouvons-nous pas à la croisée des chemins ?

Plutôt que de créer de plus en plus de catégories pour subdiviser les enfants en malades ou pas malades, délinquants ou traumatisés, souffrants ou violents et d'autres encore et de multiplier à cette fin des diagnostics qui ne servent plus à soigner mais à catégoriser, ne devons-nous pas reconnaître les enfants sous leurs multiples facettes et considérer leurs troubles comme autant d'accidents, d'impasses, d'égarements, de vulnérabilités, de faiblesses, de carences mais aussi de capacités dans leurs parcours de vie et leurs constitutions personnelles qui nécessitent des soins de santé et éducatifs spécialisés par des professionnels formés.

La SLPPP espère que la récolte 2023 sera meilleure que celle de 2013 et qu'enfin les services pour aider les jeunes seront mis en place avec des missions claires, complémentaires entre Santé et Éducation, différenciées, spécialisées, réalistes et tenant compte des potentialités mais aussi des souffrances liées autant aux troubles psychiques qu'aux troubles des compétences.

comité

Paul Hédo, président
Robert Wagener, secrétaire
Claudio Pignoloni, trésorier

Salima Aarab, membre
Patrick Gondoin, membre
Raymonde Schmitz, membre

adresse postale

7, rue Dr Elvire Engel
L-8390 Nospelt

banque

IBAN LU95 1111 0301 0838 0000
CCPLLULL

Dans le domaine de la psychiatrie adulte, le constat est malheureusement similaire. Depuis la décentralisation de la psychiatrie initiée par l'étude Häfner de 1992, la population a augmenté de plus de 250.000 personnes (sans même prendre en compte le nombre d'affiliés), mais les moyens alloués aux soins psychiatriques par exemple pour les urgences, les lits d'hospitalisation aigus et de réhabilitation ou des logements thérapeutiques n'ont que peu évolué. La pénurie inquiétante de psychiatres surtout dans les hôpitaux et le secteur conventionné a déjà été dénoncée à de multiples reprises et la stratégie pour y remédier devra être mise en œuvre sans délai.

D'aucuns dénoncent aujourd'hui les dérives d'une éventuelle commercialisation de la médecine. La SLPPP est d'autant plus étonnée que le ministère de la Santé étudie apparemment les possibilités de délivrer des agréments pour gérer des logements thérapeutiques destinés à accueillir des personnes vulnérables à des sociétés commerciales alors que la psychiatrie extrahospitalière conventionnée à but non lucratif a pu développer un modèle de prise en charge pluridisciplinaire ambulatoire depuis plus d'un demi-siècle.

La SLPPP lance maintenant un appel aux responsables politiques et administratifs et au futur Gouvernement afin que ce plan ne reste pas lettre morte et soit suivi d'actions concrètes pour répondre aux défis majeurs auxquels le secteur thérapeutique et du soin est confronté et le sera encore davantage dans les années à venir et notamment dans le domaine de la psychiatrie infanto-juvénile et de la psychiatrie adulte.

À cet effet, il faudra établir très rapidement une priorisation ciblée des actions du PNSM qui devront couvrir les points suivants :

-Création d'un secteur décentralisé extrahospitalier en pédopsychiatrie pour consultations et thérapies pluridisciplinaires incluant la petite enfance et l'aide à la parentalité ainsi que foyers thérapeutiques pédopsychiatriques

-Adaptation de la dotation du personnel et renforcement des unités d'hospitalisation infanto-juvéniles par des services semi-stationnaires

comité

Paul Hédou, président
Robert Wagener, secrétaire
Claudio Pignoloni, trésorier

Salima Aarab, membre
Patrick Gondoin, membre
Raymonde Schmitz, membre

adresse postale

7, rue Dr Elvire Engel
L-8390 Nospelt

banque

IBAN LU95 1111 0301 0838 0000
CCPLLULL

et ambulatoires de consultations pluridisciplinaires, psychiatrie de la transition mineur-majeur

-Réflexion sur l'organisation des urgences psychiatriques adultes avec possibilités de synergies régionales/nationales, projet unités de crise

-Audit du nombre de lits d'hospitalisation (avec prises en compte de certains besoins spécifiques) et de logements thérapeutiques

-Organisation d'un diplôme d'études spécialisées en psychiatrie/psychiatrie infanto-juvénile et psychothérapie avec l'Université du Luxembourg

-Revalorisation de la carrière du médecin-spécialiste en psychiatrie/psychiatrie infanto-juvénile dans l'extrahospitalier conventionné

La SLPPP sera certainement un partenaire engagé pour mettre en œuvre ces projets, mais seule une prise de conscience politique et une collaboration fructueuse avec les administrations et services impliqués et les autres acteurs du terrain permettront des avancées significatives.

**Nous avons maintenant un plan !
Aurons-nous un plan pour le mettre en œuvre ?**

SLPPP, août 2023

comité

Paul Hédo, président
Robert Wagener, secrétaire
Claudio Pignoloni, trésorier

Salima Aarab, membre
Patrick Gondoin, membre
Raymonde Schmitz, membre

adresse postale

7, rue Dr Elvire Engel
L-8390 Nospelt

banque

IBAN LU95 1111 0301 0838 0000
CCPLLULL